ADVOCNAR
Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes

Saint-Prix, le 12 juin 2008

Monsieur François FILLON
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris

Lettre Ouverte

Objet : Votre courrier à Jean-Paul Huchon, président de la région Ile-de-France

Copie : Jean-Paul Huchon, président de la région Ile-de-France

Monsieur le Premier Ministre

En tant qu'association de riverains, nous avons été très étonnés par la teneur de votre courrier au président de la Région Ile-de-France concernant le développement de Roissy. Dans ce courrier vous y contestez deux avancées majeures que sont la demande d'un couvre-feu et d'un plafonnement du nombre de mouvements, comme en bénéficient déjà les riverains d'Orly.

Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le Premier Ministre que notre région concentre déjà 60% du trafic aérien national, que l'aéroport de Roissy est le plus chargé en France (2 fois et demi le trafic d'Orly), qu'il concentre le plus de mouvements nocturnes en Europe. Cette plate-forme a également le triste privilège de gêner le plus de riverains (8 fois plus de personnes dans le Plan d'Exposition au Bruit par rapport à celui d'Orly), plus de 2 millions de personnes survolées en dessous de 3000 mètres.

A l'heure des conclusions du Grenelle de l'environnement, à l'heure de l'instauration d'une charte du développement durable de l'aéroport Charles de Gaulle, voulue par le Président de la République, continuer cette hyper concentration du trafic aérien dans une zone très urbanisée, vouloir faire de Roissy le premier hub européen au mépris des conséquences sanitaires, est une position que les riverains seront de plus en plus nombreux à rejeter.

Vous remerciant par avance pour votre réponse, nous restons à votre disposition pour débattre avec vous des problèmes évoqués et nous vous prions de recevoir, monsieur le Premier Ministre, nos respectueuses salutations.

Patric Kruissel

Président de l'ADVOCNAR

ADVOCNAR, Association loi de 1901 agréée Protection de l'Environnement
BP 90054 – 95211 SAINT GRATIEN CEDEX. 01 39 899 199 – advocnar@orange.fr